

Paris, le 17 octobre 2025

GOVERNEMENT CONFIRMÉ, ATTENTES INCHANGÉES : Les PME-ETI demandent une réforme urgente du cadre des négociations commerciales

A la suite du rejet des deux motions de censure, la FEEF prend acte de la confirmation du gouvernement Lecornu II et appelle la nouvelle équipe gouvernementale ainsi que les parlementaires à se saisir sans délai d'un chantier prioritaire : la simplification du cadre des négociations commerciales pour les PME-ETI fournisseurs de la distribution.

Ces entreprises sont les piliers de la vitalité des territoires tant par leur rôle dans le tissu industriel et l'emploi local que comme débouchés pérennes pour l'agriculture française. Pourtant, elles étouffent dans un système de négociations commerciales complexe et figé, construit pour les multinationales, et inadapté à leur réalité économique. Résultat : le nombre d'industriels PME-ETI déficitaires a bondi de 19 à 33% entre 2018 et aujourd'hui*.

Une mesure vitale : la négociation annuelle avec tarif révisable

Dans ce contexte, la FEEF propose une mesure simple, équitable et pragmatique : **la mise en place de négociations annuelles avec droit au tarif révisable pour toutes les entreprises fournisseurs de la distribution réalisant moins de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires mondial.**

Ce mécanisme souple, largement éprouvé dans d'autres secteurs économiques et pratiqué par plusieurs pays européens, permettrait aux PME-ETI d'ajuster leur tarif en cours d'année selon des critères objectifs et proportionnés à leurs contraintes économiques.

Un signal politique fort est attendu

« Ce que nous demandons, c'est du bon sens et de l'équité. Sans capacité d'adapter leurs prix pour absorber les chocs économiques, nos PME-ETI ne peuvent pas rester compétitives et sont vouées à disparaître. Nous demandons que notre proposition de négociations annuelles avec tarif révisable soit intégrée à une loi industrie-commerce de simplification dès les prochaines semaines. C'est une priorité économique autant qu'un acte de souveraineté », déclare Léonard Prunier, Président de la FEEF.

*Etude ACSEL-Banque de France pour la FEEF

A propos de la FEEF :

La **FEEF** (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. www.feef.org

Contact presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : vfeuillebois@feef.org